



**IVRY**  
S/SEINE

# Arrêtés municipaux

## EXTRAIT DU REGISTRE CIRCULATION ET STATIONNEMENT

**RUE LUCIEN SELVA (V.C)**  
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Lucien Selva par la société par la société SPAC – 76-78 avenue du Général De Gaulle – 92230 Gennevilliers agissant pour le compte de GRDF – 166 rue de l'industrie – 77176 Savigny-le-Temple (renouvellement du réseau gaz),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Lucien Selva** à compter du **24 juin 2024** à **8 heures 30** jusqu'au **12 juillet 2024** à **17 heures** :

- **Neutralisation du stationnement sur le tronçon compris entre la rue Pierre Honfroy et le sentier du Moulin à Vent,**
- **Neutralisation de la chaussée à l'avancement du chantier :**
  - les véhicules seront déviés sur le stationnement neutralisé,
  - les cyclistes seront invités à mettre pied à terre,
- **Neutralisation successive des trottoirs sur le tronçon compris entre les rues Pierre Honfroy et Georges Trudin :** les piétons seront déviés sur le stationnement neutralisé,
- **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

#### ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

#### ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

**IVRY**  
S/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane  
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne  
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry s/Seine,
- LA POSTE - d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société SPAC – 76-78 avenue du Général De Gaule – 92230 Gennevilliers.

FAIT EN MAIRIE, LE

**12 JUIN 2024**

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine  
Et par délégation  
Clément Pecqueux  
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR Ivry94.fr  
LE

**13 JUIN 2024**

Pour extrait certifié conforme  
au registre des arrêtés municipaux  
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE  
Pour le Maire, la Responsable du service  
Déplacements Stationnement  
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon